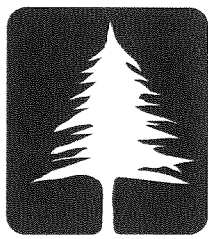


Commune de Mont-la-Ville



Mont-la-Ville, le vendredi 28 septembre 2018

MISES DE BOIS

Messieurs,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer la prochaine mise de bois sur pied qui aura lieu le :

Samedi 6 octobre 2018

A 08h30

Rendez-vous devant le collège de Mont-la-Ville

Onze mises sont à votre disposition pour un volume total de 98.10 sylves (m³ sur pied). Le volume moyen de ces 11 mises est de 10.44 sylves. Lors de l'exploitation de ces arbres, vous êtes priés de concentrer vos abattages afin de préserver au maximum le rajeunissement naturel. Vous êtes également priés de **ne pas couper le lierre de tous les arbres qui ne sont pas marqués, de préserver les fourmilières et de ne pas rouler avec vos tracteurs sur les anciens fours à chaux**. Le débardage ne devra se faire que si le sol est sec ou gelé.

Nous vous rappelons que les coupes et l'empilage du bois doivent être **terminés au 31 mai 2019 et que la place doit être rendue propre et libre de tout matériel**. L'entreposage de vos piles de bois pour séchage est autorisé sur place, ou au bord des chemins.

Les mises qui n'auront pas été coupées au 31 mai 2019 pourront encore être exploitées par leurs propriétaires lors de l'hiver 2019-2020. Si elles n'ont toujours pas été coupées au 31 mai 2020, elles seront réattribuées à d'autres personnes.

Concernant la sécurité sur les chantiers, nous vous rappelons que vous êtes responsables de votre propre sécurité et celle d'autrui. Par conséquent, vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires (équipement personnel adéquat, être au minimum deux lors des travaux, mettre des sentinelles lorsque vous abattez près d'un chemin, ne pas travailler par mauvais temps etc...) pour minimiser tout risque d'accident.

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter Mme Croisier, garde forestière, au 079/ 668.11.93

Dans l'attente de vous voir nombreux lors de cette mise, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Brigitte Roessinger Radelet

Municipale des forêts

Annexe : Une liste des mises + plan de la situation